

HAUTE
-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

La Gemapi une interface entre agriculture et biodiversité

Le 09 décembre 2021

- 1 Une action menée dans le cadre de la compétence **Gemapi**
- 2 Une action priorisée géographiquement en fonction des **usages** (AEP, baignade) et du **patrimoine naturel remarquable**
- 3 Une action basée sur un **diagnostic fin** du territoire permettant de connaître les **pratiques** en lien avec les différentes **occupation des sols** (agriculture, forêt)

→ Définition d'une programmation pluriannuelle de gestion sur 5 ans

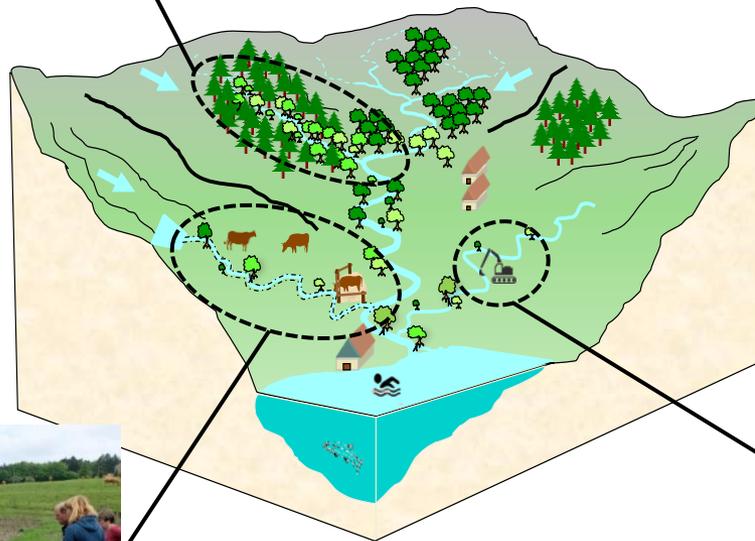
Travaux sylvicoles

Aérer les pieds de berge en coupant les résineux au profit d'une végétation naturelle



Travaux Agricoles

Protéger les berges par la pose de clôtures et l'aménagement d'abreuvoirs



Travaux de renaturation

Reméandrer le lit des cours d'eau pour améliorer leurs capacités épuratoires naturelles



Elevage extensif de bovin de race Limousine pour la filière viande

→ 45% de l'occupation des sols en bord de cours d'eau



Dispositifs d'abreuvement

- Descente aménagée
- Abreuvoir gravitaire
- Pompe à museau

Dispositif de franchissement

- Passage à gué
- Passage sur demie buse
- Pont

Mise en défens des berges

- Clôture barbelée
- Clôture électrique
- Clôture électrique déportée



Etablir un constat commun avec la profession

- Groupe de travail agriculture (CA, Civam, Cen, DDT...)
- Journée d'animation avec les chambres (abreuvement et pâturage tournant)
- Visite de chantier Gemapi
- Plaquette abreuvement au champ



Démarchage des exploitants agricoles

Freins

- Entretien des aménagements
- Reste à charge pour l'exploitation

Motivations

- Allotissement / pâturage tournant
- S'affranchir du réseau AEP ou de la tonne à eau
- Risques sanitaires (développement de bactéries, champignons, risque de chute...)
- Perte de terrain (érosion de berge, borbier...)
- Sensibilité environnementale, solidarité amont/aval

De 2013 à 2021
45 exploitations mobilisées
45 km de cours d'eau restaurés
745 ha de parcelles riveraines à un cours
d'eau aménagés

**Réalisation de travaux en autonomie par des
exploitants, sans financement public**

Reconquête et préservation de l'habitat

Diversification des écoulements et du substrat
Protection des berges
Favorisation du retour de la végétation en bord de cours d'eau



Espèces patrimoniales

Préservation de la qualité physico-chimique
Limitation du colmatage des zones de frayères



Une ressource en eau qui se raréfie sur le territoire

Observation des premiers assèchs en 2019
Nécessité de préserver les cours d'eau « refuge »

Absence de culture sur le territoire

La culture représente moins de 5% de la surface agricole du territoire

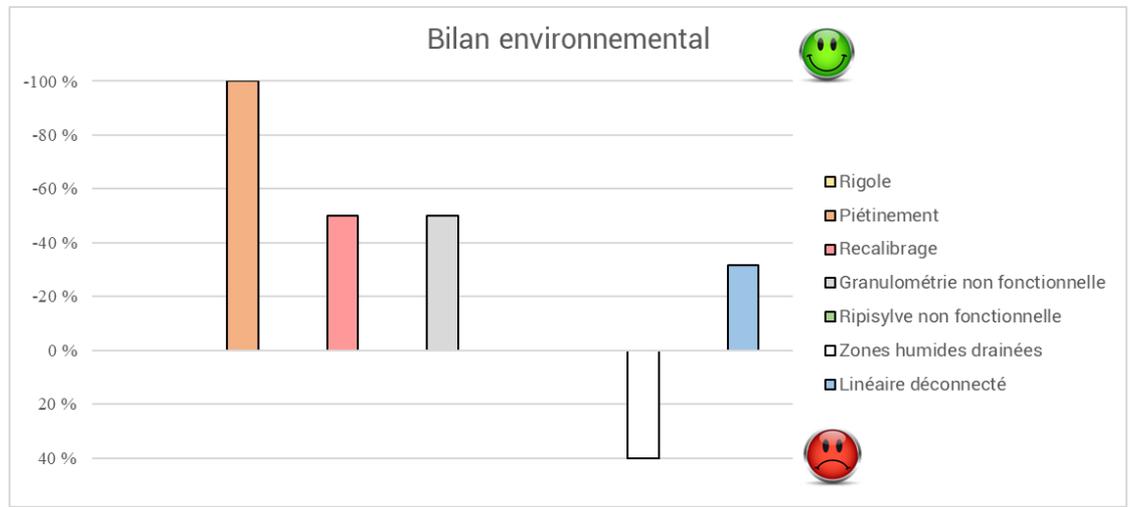
Agriculture d'élevage extensif

Permet de maintenir l'ouverture des milieux
Rigole : habitat pour les amphibiens



Bilan environnemental

→ Relativiser les impacts négatifs des aménagements agricoles au sein d'un projet global



Exemple de projet agricole réalisé en 2018